Proposition présentée par les députés : Mmes et MM. François Lefort, Roger Deneys, Sophie Forster Carbonnier, Esther Hartmann, Catherine Baud, Brigitte Schneider-Bidaux, Marion Sobanek, Irène Buche, Anne Mahrer, Miguel Limpo, Bernhard Riedweg, Lydia Schneider Hausser, Prunella Carrard, Marie Salima Moyard, Christine Serdaly Morgan, Anne Emery-Torracinta. Melik Özden

Date de dépôt : 16 septembre 2013

Proposition de résolution Pas de dumping salarial à l'aéroport. Pas de lock-out déguisé

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

la crise ouverte à l'aéroport de Genève par la rupture unilatérale du partenariat social par l'entreprise concessionnaire Gate Gourmet,

invite le Conseil d'Etat

- à intervenir diligemment auprès de la direction de l'aéroport afin de faire respecter les règles du partenariat social au sein des entreprises concessionnaires de l'aéroport;
- à agir contre les tentatives de dumping salarial pratiquées par des entreprises concessionnaires de Genève Aéroport;
- à proposer aux partenaires liés par la CCT en vigueur à Gate Gourmet de prolonger celle-ci jusqu'au 30 juin 2014, ce délai devant permettre la reprise des négociations et l'aboutissement d'un accord;
- à ne pas renouveler les concessions des entreprises ne respectant pas le partenariat social.

R 746 2/3

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les députés,

L'entreprise Gate Gourmet a dénoncé de manière unilatérale sa convention collective de travail (CCT) genevoise.

Au bénéfice d'une concession octroyée par Genève Aéroport, l'entreprise Gate Gourmet licencie 122 employés dans le but de les réengager avec un nouveau contrat de travail et sous une nouvelle convention collective et ceci sans négociation avec leur syndicat.

Cette façon de procéder n'est pas respectueuse du partenariat social, c'est du lock-out new look, de la flibusterie de salon qui méprise la vie des travailleurs

Il n'est pas acceptable qu'une entreprise concessionnaire de Genève Aéroport décide des conditions-cadres de salaire et de travail sans concertation et sans négociations avec ses salariés.

Il est incompréhensible que cette façon de procéder se fasse sous la présidence d'une entreprise publique autonome assurée par une conseillère d'Etat

Après l'échec de la conciliation à la CRCT (Chambre des relations collectives de travail), Gate Gourmet a refusé la proposition du SSP de demander l'arbitrage de la CRCT, ce qui aurait pu éviter un conflit social dans ce canton.

L'entreprise, dans l'impossibilité d'imposer le dumping salarial qu'elle ambitionnait au représentant de ses salariés (le syndicat SSP-VPOD), a choisi de casser sa CCT et de licencier l'ensemble de ses employés. Seuls seront réengagés ceux qui accepteront de signer un nouveau contrat et donc la dégradation de leurs conditions de travail.

Les employés ont reçu vendredi 13 septembre leurs lettres de congémodification. Le licenciement est donc en cours. Il touche plus de 70% du personnel, 86 des 122 employés ayant refusé de céder aux chantages de l'employeur.

Le résultat de l'autisme de Gate Gourmet est que le personnel n'a plus eu de choix que de se mettre en grève samedi 14 septembre pour faire entendre ses revendications.

Gate Gourmet présente des résultats positifs avec des profits en hausse à Genève de 6,4% en 2011, de 8,6% en 2012 et sans doute de 10% en 2013.

3/3 R 746

Une entreprise en bonne santé est en train de réussir à bloquer l'aéroport parce qu'elle refuse les règles du partenariat social. C'est une nouveauté que nous ne pouvons tolérer.

Malgré la bonne santé économique de Gate Gourmet à Genève, le propriétaire Gate Group connaît des déboires ailleurs, découlant de dépenses non récurrentes de restructuration et de pertes de change¹. Ce sont ces pertes enregistrées ailleurs qui sont le prétexte à ce coup de force.

Il n'est pas acceptable qu'une entreprise en bonne santé comme Gate Gourmet détruise le partenariat social existant et mette fin unilatéralement à la CCT d'entreprise pour pouvoir réengager le personnel sous un nouveaux contrat et dans une CCT non négociée avec son syndicat.

La méthode est scandaleuse

Genève Aéroport, entreprise publique, ne peut se rendre complice de ce grossier tour de passe-passe.

Le Grand Conseil, engagé contre le dumping salarial, ne peut accepter que Genève Aéroport octroie des concessions à des entreprises qui pratiquent la concurrence délovale et la sous-enchère salariale.

Pour les raisons exposées, nous, signataires de cette résolution, vous serions reconnaissants, Mesdames et Messieurs les députés, d'accueillir favorablement cette résolution et de la renvoyer au Conseil d'Etat.

http://www.gategroupmember.com/index.php/investor-relations/101-investor-relations/investor-relations-press-releases/599-hy1-2013-pressrelease